

DEPARTEMENT DES PYRENE ID : 086-216600494-20230215-DCM102023-DE VILLE DE CERET

<u>Date de convocation</u>: 08/02/2023

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29 Présents : 25

Procurations: 02 Votants: 27

OBJET:

FINANCES

Evolution du périmètre de l'abonnement résident – Tarification du stationnement

Date d'affichage:

En l'an deux mille vingt-trois et le quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents:

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PLANAS Pierre, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale

Absent(s):

Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Les dernières évolutions en termes de stationnement payant datent de 2022 avec la mise en place du stationnement payant et la mise en place de la tarification et durée maximale du stationnement payant sur voirie et la fixation du forfait post-stationnement.

Il convient aujourd'hui d'adapter la politique de stationnement sur le territoire, et plus particulièrement sur le centre-ville en faisant évoluer le zonage du régime de stationnement adapté instauré par délibération n°98/2022 du 27 juillet 2022, sur le parking des Tin 's au bénéfice des habitants résidant à l'intérieur de la zone définie.

Il est proposé d'inclure à partir du 1^{er} avril 2023 dans le nouveau périmètre les rues ci-après dénommées, suivant le plan annexé :

- Avenue Arago
- Rue Pierre Brune
- Place des Tilleuls
- Place Picasso
- Place Soutine

- Rue Victor Hugo
- Place de la Liberté
- Boulevard Lafayette
- Boulevard Jean Jaurés

Les dispositions concernant les modalités d'enregistrement de la qualité de résident demeurant inchangées, conformément à la délibération n°98/2022, paragraphe 1) Désignation des catégories d'usagers spécifiques.

Le stationnement des véhicules concerné par le stationnement payant bénéficiant des deux heures de gratuité à titre expérimental depuis la fin d'année 2022, est pérennisé à compter du ler janvier 2023. Sachant que cette gratuité de deux heures peut être fractionnée quotidiennement.

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID: 066-216600494-20230215-DCM102023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré, A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- **DE FAIRE EVOLUER** le périmètre du stationnement de l'abonnement « résident » conformément au plan annexé à la présente délibération à partir du 1^{er} avril 2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits. Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET Michel COSTE La secrétaire de séance, BOURDIN Géraldine